

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009

Convocation en date du : 21/08/2009

Date d'affichage de la convocation : 21/08/2009

Date d'affichage du Procès-Verbal : 09/09/2009

L'an deux mille neuf, le premier septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

### **Présents** :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT.

MM. Jean-Pierre BENAS, , Michel CORTIER, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Marcel RENON et Roland SIMONET.

**Absent-excuse** : M. Jean-Yves COURTOIS a donné procuration à M. Roland SIMONET.

M. Jean-Baptiste DUPY a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2009 est approuvé sans observations particulières.

**1°) Comptes administratif et de gestion 2009 (période du 01 janvier au 30 juin) Budget Camping :**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2009 décidant de clore le budget annexe Camping au 30 juin 2009. L'ensemble des écritures comptables ayant été réalisés, les comptes administratif et de gestion ont été arrêtés à cette date.

Le Maire quitte la salle et cède la présidence de la séance au 1<sup>er</sup> Adjoint Roland SIMONET.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget camping pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009 comme suit :

Section de fonctionnement :

-dépenses : 35 016,10 € + 89 788,81 € (déficit reporté 2008) = 124 804 ,91 €

-recettes : 17 761,90 €

Section d'investissement :

-dépenses : 208 591,35 €

-recettes : 450,00 € + 352 467,80 € (excédent d'investissement reporté 2008) = 352 917,80 €

Soit un déficit de fonctionnement de clôture de 107 043,01 €, un excédent d'investissement de clôture de 144 326,45 €, et un résultat global positif de 37 283,44 €.

- décide de reporter ces résultats au budget général de la Commune par décisions modificatives,
- adopte le compte de gestion du camping correspondant établi par la Trésorière Municipale pour cette même période, en conformité avec le compte administratif.

**2°) Décision modificative N°2 Budget Commune**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la modification budgétaire n° 2 Budget Commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 002 : + 107 043,01 €

Art 022 : + 6 783,44 €

Art. 023 : - 22 826,45 €

Art. 65737 : - 91 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Art. 2156-152 : + 2 700,00 €

Art. 2183-152 : + 15 000,00 €

Art. 2315-126 : + 45 000,00 €

Art. 2315-BAT : + 40 000,00 €

Art. 2315-Ecole : + 26 000,00 €

#### Recettes

Art. 001 : + 144 326,45 €  
Art. 021 : - 22 826,45 €  
Art. 1321-152 : + 7 200,00 €

#### **3°) Travaux aménagement école**

Roland SIMONET, Adjoint au Maire, indique qu'après divers entretiens avec M. CHAMBAUD, Architecte chargé du dossier d'aménagement de l'école, l'avant-projet est prêt pour être présenté à la commission municipale des affaires scolaires et à la commission des bâtiments.

La date du vendredi 11 septembre prochain à 18 heures en Mairie est retenue pour une réunion avec les commissions « bâtiments et affaires scolaires », la Directrice de l'Ecole et l'Architecte.

#### **4°) Rentrée scolaire 2009/2010**

Chantal JUGNET et Séverine DEBIEMME, Conseillères Municipales, commentent la préparation de la rentrée scolaire de ce jeudi. Elles indiquent qu'une cloison (provisoire) a dû être réalisée dans la salle d'évolution de l'école maternelle pour permettre un agrandissement de la cantine et ainsi accueillir convenablement les deux services de midi.

Une réorganisation des emplois du temps des agents communaux a été mise en place et nécessite un ajustement des horaires hebdomadaires de travail de certains agents communaux affectés à l'école.

Le Conseil Municipal fixe à 28 h 45 au lieu de 26 h 30 la durée hebdomadaire de travail de Mme Betty GRACBLING, adjoint d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le Maire informe que MM. Hervé Carrette et Serge Desroches ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe et qu'il serait opportun de créer les 2 postes correspondants.

Le Conseil Municipal décide de créer 2 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer les 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

#### **5°) Zone Artisanale de Chassigneux**

Séverine DEBIEMME, Conseillère Municipale concernée par ce dossier, quitte la salle.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la SARL DEBIEMME Sébastien, Charpente/Couverture/Zinguerie souhaitant acquérir un terrain communal d'une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup> jouxtant son atelier actuel à la Zone artisanale de « Chassigneux » ; cette société souhaite diversifier son activité professionnelle dans le domaine de la scierie.

Le Conseil Municipal, après discussion et après intervention de M. Michel CORTIER,  
- décide de vendre la partie de terrain communal (d'une superficie d'environ 1500 m<sup>2</sup>) à détacher de la parcelle cadastrée section A n° 1546, située Zone Artisanale de « Chassigneux », au prix de 7 € le m<sup>2</sup>, à la SARL DEBIEMME Sébastien de Dompierre-les-Ormes,

- décide de solliciter le Cabinet BONIN-MONIN, Géomètre-expert pour le bornage de ce terrain vendu et dit que les honoraires correspondants seront pris en charge par moitié entre la Commune et la SARL DEBIEMME,
- dit qu'une servitude de passage en tréfonds sera établie sur ce terrain,
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant par devant l'Etude de Maîtres Crivelli et Saulnier, Notaires à Matour

#### **6°) Extension réseau d'eau zone Artisanale de Chassigneux**

Le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 05 mai et 07 juillet 2009 relatives à l'extension du réseau d'eau à la zone artisanale de « Chassigneux ».

Il indique qu'il serait peut-être opportun de réfléchir à nouveau sur la proposition d'extension par le Syndicat Intercommunal des eaux du Brionnais, vu les projets d'évolution de l'urbanisation dans ce secteur ; d'autre part, Michel CORTIER, Conseiller Municipal, signale une baisse de pression et un débit insuffisant à la Z.A. de « Chassigneux » rendant inefficaces les bouches d'incendie sur ce site. Jean-Baptiste DUPY, Conseiller Municipal et Délégué de la Commune au Syndicat des eaux propose l'organisation d'une réunion sur place avec le Bureau d'Etudes du S.I.E. du Brionnais dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal,

- charge le Maire de solliciter une rencontre avec les Elus sur la zone artisanale de « Chassigneux » avec le M. le Président du Syndicat des Eaux du Brionnais, le Bureau d'Etudes et le concessionnaire du réseau avant la réunion du prochain Comité Syndical prévu fin septembre,
- dit qu'une décision définitive sur cette extension sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

#### **7°) Travaux voirie 2009**

Jean-Pierre BENAS, Adjoint, commente les travaux qui doivent se réaliser prochainement par l'Entreprise THIVENT : rue de la Gendarmerie, parking de l'Ecole, rue Jeanne Aucaigne.

Marcel RENON, Conseiller Municipal, chargé des Chemins, demande aussi que les fossés soient réalisés dès que possible par les Agents techniques communaux sur l'autre accotement (pour partie) de la route du Grand Chemin à La Maison Brûlée (dite « vieille route ») avant tout aménagement de la chaussée.

Suite à une demande de plusieurs habitants, J.P. BENAS interroge le Conseil Municipal pour savoir si les Agents techniques doivent à nouveau passer le broyeur sur l'ensemble des accotements des voies communales.

Le Conseil Municipal ne juge pas utile d'effectuer ces travaux de broyage (sauf dans les secteurs jugés dangereux) car la plupart des agriculteurs réalisent actuellement la taille des haies.

### **8°) Travaux R.D. 41 et 95 dans l'agglomération de Dompierre**

Le Maire rappelle le courrier lu lors de sa séance du Conseil Municipal du 07 juillet dernier, de la Direction des Routes et des Infrastructures du Conseil Général relatifs à la réfection des chaussées des R.D. 41 et 95 dans l'agglomération de Dompierre.

Le Maire indique qu'une réfection du C.D. 987 (entre La Croix de Brandon et Clermain) a été réalisée dernièrement en ECF (enduit coulé à froid) et que ce revêtement semble convenable.

Le Conseil Municipal,

- accepte la participation financière en fonction du règlement départemental d'intervention pour un revêtement en ECF sur les R.D. 41 et 95 dans l'agglomération de Dompierre, soit un coût pour la Commune de 8 540,00 € H.T.,
- demande que le Conseil Général programme ces travaux en priorité pour l'année 2010,
- s'engage à aménager les trottoirs en mauvais état dès l'assurance de la réalisation des travaux par le Département.

### **9°) Travaux bâtiments communaux**

Roland SIMONET commente les travaux en cours dans les divers bâtiments communaux par les Agents techniques : maçonnerie dans le garage de la maison « Aucaigne », mur de soutènement parking de l'école (en liaison avec M. DUPASQUIER, propriétaire du terrain riverain); les travaux de plâtrerie-peinture dans la maison des services publics sont en phase de finition et les travaux dans le bâtiment de l'ancienne perception doivent débuter dans les prochaines semaines.

### **10°) Bureau de Poste**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction de La Poste relatif aux horaires du Bureau durant la période estivale et sur la prochaine concertation sur les modalités plus pérennes d'évolution de La Poste à Dompierre. Le Maire rappelle que suite à son intervention le Bureau de Poste n'a pas connu de fermeture pendant la période de vacances de l'agent titulaire.

Le Conseil Municipal confirme qu'il s'oppose à toute réduction des horaires du bureau de Poste.

### **11°) Dossier Budget 2005 Préfecture / Commune**

Le Maire donne connaissance de l'arrêt favorable pour la Commune, rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon le 15 juillet 2009 relatif à l'arrêté préfectoral du 09 août 2005 réglant et rendant exécutoire le budget primitif de la Commune de Dompierre pour l'année 2005 ; la requête de la Préfecture est rejetée et l'Etat versera à la Commune une somme de 1 500 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

### **12°) Appartements locatifs communaux**

Le Maire informe que l'appartement locatif n°1 Maison « Chemarin » a été évacué et loué à compter du 18 août dernier à M. BOULAY Charles Henri.

D'autre part, M. PREAUX Guillaume, repreneur des locaux de l'entreprise Neveux et sa famille souhaitent louer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre prochain, l'appartement n°2 Maison « Michel ».

Le Conseil Municipal accepte ces locations et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants sur les mêmes bases que les précédents.

### **13°) Zone Genève Océan**

Le Maire donne lecture de M. MILLET David relatif à la location d'un bâtiment situé sur la zone industrielle Genève-Océan pour créer un dancing rétro (dimanche après-midi et jours fériés).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires et d'un accord écrit du propriétaire du bâtiment (Syndicat Z.I. Genève-Océan).

### **14°) Château d'Audour**

Le Maire donne connaissance de deux courriers recommandés de Madame BEYGO Claire, propriétaire du château d'Audour. Il rappelle que Mme BEYGO a été mise en demeure de bien vouloir procéder à l'élagage et au déblaiement des pierres tombées du mur d'enceinte du château côté pigeonnier.

Le Conseil Municipal charge la Commission municipale « voirie » de se rendre sur place et de faire constater par un huissier cette situation.

### **15°) Dompierre, Commune touristique**

Le Maire indique qu'il a été informé par voie de presse que notre Collectivité est classée Commune touristique ; il a été aussi appelé à donner son avis sur l'ouverture des commerces le dimanche.

### **16°) Dompierre de France**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président de l'Amicale des Dompierre de France remerciant la Municipalité pour son soutien à l'Association et invitant l'ensemble des Elus au vin d'honneur du samedi 19 septembre prochain à 19 heures à la Salle des Fêtes à l'occasion du rassemblement des Dompierre de France.

### **17°) Remerciements subventions**

Le Maire donne connaissance de diverses lettres de remerciements suite à l'attribution de subventions à des Associations.

### **18°) Sirtom de la Vallée de la Grosne**

Martine CARRETTE et Roland SIMONET donnent des informations sur le tri sélectif et rencontreront M. le Directeur du SIRTOM de La Vallée de la Grosne pour le déplacement de certains points d'apports volontaires et sur les conteneurs à ordures ménagères. D'autre part, la tournée de Meulin du mardi après-midi va être déplacée au mardi matin ; cette modification devrait entrer en vigueur semaine 41.

**19°) Programmation SYDESL**

Le Maire commente la pré-programmation du Sydesl (extension et renforcement électrique) pour notre Commune au titre de l'année 2010, suite à la réunion syndicale du 31 août dernier.

**20°) CLUNY 2010**

Le Maire donne connaissance de la récente information relative au programme de la journée du 13 septembre prochain à CLUNY (démarrage des festivités du 1100<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye). Les Clunisois invitent toute la population à cette manifestation « ouvrez les portes ! » ; le programme complet est disponible en Mairie.

**21°) Bienvenue à un nouveau commerce**

Le Maire souhaite la bienvenue à Mme CARNEIRO, nouvelle commerçante, 212, Grande rue.

**22°) Travaux vestiaires foot**

Roland SIMONET propose la date du vendredi 18 septembre prochain à 18 heures pour une réunion au bâtiment des vestiaires du foot afin d'étudier les travaux à réaliser avec la Commission « bâtiments » et les dirigeants du Football Club Dompierre/Matour.

Fin de la séance à 23 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 06 octobre 2009 à 20 h 30, salle de la Mairie.